

Les politiques publiques d'assainissement de Yaoundé (1990-2020)

NOA Julien Stanislas

Université de Bertoua-Cameroun

Résumé:

Cette étude pose le problème de l'inefficacité des politiques publiques d'assainissement dans la ville de Yaoundé de 1990 à 2020. Elle a été réalisée suivant la méthode historique de recherche. Au total, l'assainissement urbaine de Yaoundé a connu trois phases d'évolution en 30 ans. Les années 1990 sont marquées par un assainissement vétuste, anarchique et insalubre. Les années 2000 sont caractérisées par une relative amélioration grâce à des programmes municipaux et étatiques d'infrastructure de l'assainissement. Les années 2010 se particularise par de vastes projets de réhabilitation du système de canalisation des drains avec l'appui des bailleurs de fond, sans pour autant résoudre le problème. D'une manière générale, l'étude révèle que ces politiques d'assainissement se heurtent à une croissance urbaine rapide et anarchique, l'intensification des aléas environnementaux et l'incivisme des populations urbaines.

Mots clés : politique publique, assainissement urbain, croissance urbaine anarchique, aléas environnementaux, incivisme des populations, méthode historique de recherche.

Abstract:

This study addresses the issue of the inefficiency of public sanitation policies in the city of Yaoundé from 1990 to 2020. It was conducted using the historical research method. Overall, urban sanitation in Yaoundé experienced three phases of evolution over a thirty-year period. The 1990s were marked by obsolete, anarchic, and unsanitary sanitation systems. The 2000s were characterized by a relative improvement resulting from municipal and state-led sanitation infrastructure programs. The 2010s were distinguished by large-scale rehabilitation projects of drainage and canalization systems, supported by international donors, without resolving the problem. In general, the study reveals that these sanitation policies are hindered by rapid and unplanned urban growth, the intensification of environmental hazards, and urban population incivility.

Keywords : Public policy, urban sanitation, unplanned urban growth, environmental hazards, urban incivility, historical research method.

Introduction

Au cours des trente dernières années (1990-2020), la ville de Yaoundé a connu un certain nombre de politiques urbaines pour assurer le bien-être des populations dans le domaine de la salubrité urbaine. Cette étude s'inscrit dans le contexte de l'urbanisation rapide de Yaoundé depuis les années 1990, marquée par une croissance démographique

soutenue et des politiques d'assainissement progressivement renforcées entre 1990 et 2020 pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux. Pour mieux cerner la thématique centrale, l'utilisation des théories contractuelles a été d'un apport considérable. L'analyse a nécessité la théorie économique de la décentralisation et l'approche des choix publics. L'approche économique de la décentralisation place le processus au

centre des décisions optimales. Pour R. Chapus¹, la décentralisation est traduite par “ Le transfert d’attribution de l’Etat à des institutions territoriales ou non juridiquement distinctes de lui et bénéficiant, sous la surveillance de l’Etat, d’une certaine autonomie de gestion”. Pour R. Chapus, la décentralisation désigne le transfert par l’Etat de certaines attributions à des collectivités distinctes, dotées de la personnalité juridique et d’une autonomie financière, sans remise en cause de l’unité de l’Etat. A cet effet, la décentralisation met en présence un organe central : l’Etat et les organes décentralisés, les CTD pour le partage des compétences. De 1990 à 2020, les politiques d’assainissement de Yaoundé ont été marquées par une forte discontinuité, une faiblesse structurelle de la gouvernance et une inadéquation persistante entre les ambitions affichées et les réalités du terrain, ce qui a limité leur impact face à l’expansion urbaine incontrôlée et à la dégradation continue du cadre de vie. Le choix public est généralement défini comme « l’étude économique des décisions ne relevant pas du marché, ou simplement comme l’application des sciences économiques à la politique ». La théorie relevant de ce domaine d’application prend essentiellement les outils et les méthodes d’approches qui ont été développés au niveau de la théorie économique, et les applique au secteur politique ou gouvernemental².

1 R. Chapus, *Droit administratif général*, tome I, Montchrétien, 15^e édition, p. 389.

2 La théorie économique, défini par Buchanan comme “un ensemble d’analyses offrant une compréhension,

La théorie des choix publics utilisée dans cet article permet d’analyser les politiques d’assainissement de Yaoundé comme le résultat d’interactions stratégiques entre acteurs publics, privés et politiques, dont les intérêts individuels ont souvent primé sur l’intérêt général, expliquant la faible efficacité des politiques mises en œuvre en 1990 et 2020.

Buchanan et Tullock sont considérés comme les fondateurs du paradigme du choix public. Fondés sur les travaux antérieurs de Downs, ces auteurs se sont concentrés sur l’analyse des règles constitutionnelles variées des gouvernements, en fonction du comportement des individus et des relations entre leurs intérêts personnels et l’intérêt public. Depuis, d’autres voies de recherche se sont développées, notamment au plan micro-économique. Le modèle de la bureaucratie, la règle du vote avec les pieds ou encore le modèle de l’électeur médian constitue certains de ces développements utilisés au niveau de l’analyse des motivations des différents acteurs locaux³.

une explication du comportement des individus participant à l’activité de marché et des résultats qui sont atteints pour la communauté dans son ensemble”, sert de cadre de référence à des analyses comparables, mais dans un contexte différent. Le comportement des acteurs individuels dans le secteur gouvernemental, les interactions institutionnelles complexes faisant partie du secteur politique, le processus de prise de décisions publiques ainsi que la production et la consommation des biens gouvernementaux deviennent les objets d’analyse de cette théorie située à mi-chemin entre l’économie et la science politique.

3 Cf. J. S. Noa, “Impact de la décentralisation dans la gestion des déchets au sein de la Communauté Urbaine de Yaoundé”, Mémoire de Diplôme de Professeur de

Entre 1990 et 2020, la population de Yaoundé a triplé, passant d'environ 1.6 million d'habitants en 1990 à environ 3.73 millions en 2020, reflétant une forte expansion urbaine au Cameroun. Cette croissance s'inscrit dans un contexte d'urbanisation rapide et d'industrialisation qui attirent les migrations internes vers la capitale politique du Cameroun. L'augmentation de la population urbaine a des implications majeures pour la planification des services publics dans les infrastructures, l'habitat et l'assainissement⁴

Une batterie de techniques a été utilisée pour rassembler les informations qui répondent aux attentes de l'étude à savoir : la revue documentaire, les entretiens individuels, l'enquête par questionnaire, le comptage, les consultations du public, l'observation et les relevés directs. Elles ont été déployées de proche en proche en fonction des phases d'investigation. Les questionnaires et les interviews ont été administrés aux personnes ressources à travers les entretiens semi-directifs, non directifs et des focus groups auprès des acteurs institutionnels, des opérateurs privés et des populations urbaines de Yaoundé, afin de recueillir des données qualitatives sur la conception et la perception des politiques d'assainissement entre 1990

l'Enseignement Technique, en Information Management and Communication, ENSET de Bamenda, 2011, pp. 35-36.

⁴Institut National de la Statistique, Population de Yaoundé en 1990, 2000, 2010 et 2020, Données de recensement et estimations, 2026.

et 2020.

Les mesures de lutte contre l'habitat insalubre à Yaoundé, doivent prendre en considération les caractéristiques des ménages. De manière pratique, il est nécessaire de maîtriser le régime foncier (harmoniser le coutumier et le moderne), accélérer le lotissement des parcelles urbaines, faciliter l'obtention de ces parcelles, et surtout les attribuer aux ménages en considérant leurs caractéristiques économiques, socioculturelles et démographiques⁵.

Contexte démographique de la ville de Yaoundé

Si entre 1945 et 1957, Yaoundé a enregistré un accroissement annuel de la population, d'environ 9,9%, en revanche, elle va observer une légère baisse pour se retrouver à 9,2% entre 1957 et 1969. À l'occasion du premier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé en avril 1976, la ville de Yaoundé compte 313709 habitants. Cet effectif a augmenté très rapidement pour se situer à 650535 lors du deuxième RGPH de 1987 et à plus de 817.524 lors du troisième RGPH de 2005. En moins d'un siècle, la population de la ville de Yaoundé est passée de quelques milliers à plus d'un million d'habitants⁶. En effet, la population de Yaoundé a doublé

⁵ Voir J. S. Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011), Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016, pp. 80-83.

⁶ Voir A., Bopda, *Yaoundé et le défi camerounais de l'intégration. A quoi sert une capitale d'Afrique tropicale ?* CNRS, Paris, 2003.

d'une décennie à l'autre, ceci dû à un taux d'accroissement élevé, qui oscille entre 7 et 10% par an. À côté de la croissance naturelle (variant entre 2,8% et 3,3%) résultant de la dynamique de la fécondité et de la mortalité, c'est principalement à l'immigration que la capitale politique et administrative du Cameroun doit son croît⁷ démographique.

Concernant Yaoundé⁸ en 1987, les résidents nés hors de son agglomération représentent les deux tiers de la population totale. Toutefois, il est nécessaire de noter que l'augmentation de la part des immigrants dans la population totale a été plus modeste, passant de 62% en 1976 à 66% en 1987. Ce qui sous-entend une augmentation du taux d'accroissement naturel dans la ville (13,8% entre 1962 et 1964), due à une forte immigration féminine représentant jusqu'à près de la moitié des immigrants⁹. Deux raisons principales influencent l'évolution des densités de population à Yaoundé. La première raison est le blocage au nord-ouest par la zone de hauts reliefs accidentés et la seconde est liée à la dynamique ethno-démographique¹⁰.

7 Cf. H., Mimché, L'accès à la propriété à Yaoundé: une stratégie d'autochtonisation de "gens venus d'ailleurs". Acte de colloque : La population africaine: passé, présent et futur. Ouagadougou – Burkina Faso 5-9/12/2011.

8 Cf. A. Bopda, "Yaoundé dans la construction nationale au Cameroun: territoire urbain et intégration", Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris I- Panthéon Sorbonne, 1997.

9 Voir A. Franqueville, *Yaoundé construire une capitale*, ORSTOM, collection mémoires, N°104, Paris, 1984.

10 M., Tchotsoua, "Les risques morpho-hydrologiques en milieu urbain tropical : cas de Yaoundé au

La conjonction de ces deux facteurs a comme conséquence l'augmentation des densités de populations dans les «vieux quartiers» (Mokolo, Briqueterie, Mvog-Mbi, Messa, Mvog-Ada, Nlongkak, etc.).

Autour des années 1990 et précisément en 1992, la construction de l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen provoque un développement spontané tout au long de l'axe qui le relie au centre-ville. L'urbanisation de Mvog-Ebanda s'accroît. De nouveaux quartiers se développent : Olembé, Messa Sic, Mendong. Yaoundé compte maintenant 13.500 hectares (Noa, 2016). L'implantation du campus de l'université de Yaoundé II à Soa et la construction de l'aéroport à Nsimalen consacrent le problème de territorialité de la ville dont les limites débordent celles du Mfoundi pour empiéter sur le département de la Mefou et Afamba.

Tableau 1: Extension de la ville de Yaoundé entre 1956 et l'an 2000

Années	Superficie en ha	Taux de progression de la période en %
1956	1.740	
1964	2.250	1,29
1968	2.920	1,29
1974	3.830	1,30
1981	5.300	1,38
1990	12.300	2,32
1992	13.500	1,00
2000	18000	1,33

Source : Noa Julien Stanislas, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", 2016, p. 80.

Cameroun", Acte des JSIRAUF, Hanoi, 2007.

D'après ce tableau, la ville de Yaoundé connaît un accroissement exponentiel au fil des ans. Entre 1969 (54 km²) et 1976 par exemple le centre urbain comportait 249 km² (40% du département du Mfoundi). L'extension s'est faite avec les zones de recasement des populations déguerpies : Essos, Nkoldongo, Kondengui. La ville de Yaoundé règne sur un Hinterland très peu développé à dominance rurale (l'Est forestier, le Sud cacaoyer et le couloir Nyong - Sanaga). En effet, sur un rayon de 100 km, très peu de villes secondaires dépassent 50.000 habitants. Cet espace régional autour de la ville est très peu structuré avec un réseau urbain et des villes secondaires parfois en déclin, la fonction administrative étant le principal facteur d'organisation¹¹.

Le poids démographique des quartiers ou des zones n'obéit pas nécessairement pas à l'évolution de l'espace urbain. Le centre-ville par exemple n'a plus de possibilité réelle de densification démographique. La restructuration en imposant des normes urbaines strictes réduit la population qui est récupérée dans les quartiers périphériques. Il n'existe pas un lien direct entre l'espace aménagé et la population urbaine dont la répartition zonale obéit plutôt à d'autres types de scénarii.

Les caractéristiques de la croissance sont sa continuité et son accélération. Après une lente progression observée en 1939, la ville

connaît son décollage démographique à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cet essor démographique est la conjugaison de trois facteurs : la suppression du travail forcé et de l'indigénat après la conférence de Brazzaville (1944) qui limitaient les mouvements de populations dans les villes, la réalisation des grands travaux urbains après 1960, un redressement spectaculaire de la population est dû à l'action combinée du maquis en pays Bamileke et Bassa, de la réaction du gouvernement fédéral¹².

La mise en place des organes du gouvernement et le développement de l'administration centrale à Yaoundé éveillent un espoir chez les jeunes scolarisés qui affluent pour la recherche d'un emploi. Il est question de maîtriser la croissance spatio-démographique de la ville de Yaoundé.

Le tableau ci-dessus émane du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1982. Celui-ci indique que 80% des habitants de Yaoundé vivent dans les quartiers sous équipés où 50 % des ménages sont constitués de locataires. On dénombre 55000 logements dont 80% sont individuels, en poto-poto ou en semi dur. Parallèlement, 4400 logements sont construits chaque année, dont 3900 dans le secteur traditionnel et 500 dans le secteur moderne. L'enquête de l'urbanisme de 1978 a permis la classification de l'habitat en dur, semi dur, en poto-poto, et en planches plus matériaux de récupération¹³.

11 J.S Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", pp.80-85.

12 A. Franqueville, *Yaoundé construire une capitale*, p. 15.

13 J.S Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans

Tableau 2: Occupation de l'espace urbain de Yaoundé en 1979

Type du tissu urbain	Aire en ha	Population	Densité hab/ha
Administratif	305,0	3355	11,00
Tertiaire central	60,0	2400	40,00
s/total	365,0	5755	15,77
Habitat moderne à faible densité	529,0	15870	30,00
Habitat moderne à forte densité+camps administratif	72,5	14500	200,00
Lotissements municipaux	415,0	43575	105,00
Habitat populaire dense	1200,0	290400	242,00
Habitat populaire périurbain	360,0	26000	72,22
s/total	2576,5	390345	151,50
Zone industrielle	144,0	-	-
Missions chrétiennes	44,0	-	-
s/total	188,0	-	-
Total espace résidentiel	3129,5	390345	124,73
Grands équipements (stade, aéroport, espace non utilisé)	2175,0	-	-
Total général	5304,5	390345	73,59

Source : MINDUH-CUY, Rapport de l'audit urbanistique, chapitre II, p. 15

La ville de Yaoundé comptait 100 000 habitants en 1960¹⁴ et 1 121 786 habitants en 1990¹⁵. De nos jours, Yaoundé compte plus de 2 000 000 de personnes¹⁶. Le taux de croissance démographique annuel à Yaoundé entre 1990 et 2000 est estimé entre 6% et 7,3%¹⁷. Dans la ville de Yaoundé, on assiste depuis une vingtaine d'années à une occupation anarchique de l'espace par une population croissante ayant

des revenus moyens ou faibles. Sur le terrain se multiplient les bidonvilles ou quartiers spontanés. Ces habitats se construisent notamment sur les terrains pentus, les espaces marécageux, les flancs de collines, les zones accidentées et jugées comme non urbanisable par les autorités publiques.

Dans la ville de Yaoundé, on assiste depuis une vingtaine d'années à une occupation anarchique de l'espace par une population croissante ayant des revenus moyens ou faibles. Sur le terrain se multiplient les bidonvilles ou quartiers spontanés. Ces habitats se construisent notamment sur les terrains pentus, les espaces marécageux, les flancs de collines, les zones accidentées et jugées comme non urbanisable par les autorités publiques.

En 2003, la Communauté Urbaine de Yaoundé compte six

l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", pp.81-83.

14 Cf. F., Kengne ; A. Bopda *Un demi-siècle de recherche urbaine au Cameroun*, Réseau Inter-Africain d'Etudes Urbaines (RIEUCAM). Presses Universitaires de Yaoundé, 2000.

15 Consulter CD-ROM, MINDUH-CUY, Rapport de l'audit urbanistique de Yaoundé, 2001.

16 Voir Bureau Central du Recensement de la Population, "Rapports provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat", Yaoundé, 2008.

17 Consulter CIPRE, *L'Agriculture Urbaine et Périurbaine à Yaoundé-Cameroun, situation d'une activité montante controversée*. Tome 1, 2002.

Communes d'Arrondissement et couvre une superficie de 18 000 ha. Elle passe à plus de 30 000 ha en 2007 et est recomposée en sept Communes d'Arrondissement¹⁸. Les espaces occupés sont partiellement aménagés et environ 40% sont interdits à toute construction¹⁹. L'installation des populations dans les zones peu aménagées a rendu plus difficile la collecte des déchets. Par ailleurs, la collecte partielle des déchets à Yaoundé a privé près de 50% des ménages du service d'hygiène et de salubrité²⁰.

Par nature, les bas-fonds et les marécages sont des sites malsains. Car ce sont des exutoires dans lesquels il y a accumulation et sédimentation de déchets de toute sorte. De plus ces sites sont le plus souvent traversés par des rivières et des ruisseaux qui sont ici le moyen le plus efficace d'évacuation de déchets ménagers, et de vidange des fosses septiques. Les ménages qui y vivent sont donc en proie à de nombreuses gênes à l'instar des odeurs, des moustiques,

18 Cf. J. R., Ngambi, "Déchets solides ménagers dans la ville de Yaoundé (Cameroun) De la gestion linéaire vers une économie circulaire", Thèse de Doctorat / PhD en Géographie, Université du Maine sous le label de l'Université de Nantes Angers Le Mans, 2015.

19 Lire à propos Djeuda Tchapnga H.B. et al., 2001, *L'eau au Cameroun*. Ed. Presses Universitaires de Yaoundé. Tome 1 ; Ndam Ngoupayou J.R. et al., 2006, *Municipal solid waste management challenges in developing countries – Kenyan study in Waste management 2006*, vol. 26, pp. 92-100 ; Tanawa E., 1997, *Une démarche pour la maîtrise de la gestion des déchets solides au Cameroun*. Revue Sciences et Technologies N°5, Yaoundé.

20 Voir Tanawa, et al., (2002), *Progme de gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain : Comment aller plus loin dans le cas du Cameroun ?*, ERA-Cameroun.

cafards, souris, rats, sans oublier les inondations de plus en plus nombreuses causées par l'augmentation des zones imperméables qui réduisent l'infiltration des eaux de pluie.

Politiques urbaines en matière d'environnement et qualité de vie à Yaoundé

À ce niveau, nous analysons les politiques urbaines en matière d'assainissement, d'environnement. Il est question de parler du développement durable, et la gestion des déchets dans les Pays en Développement comme le Cameroun a été fortement influencé par les programmes et textes adoptés lors des conférences internationales et régionales. Une politique nationale d'assainissement inspirée du sommet de la terre de Rio 1992. Le sommet de la terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 a inspiré la politique nationale en matière d'assainissement, notamment son chapitre 21 ou agenda 21.

L'Agenda 21 définit de manière globale la mise en œuvre du développement pour le XXI^e siècle. Le chapitre 28 de ce programme est libellé comme suit "Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21". Dans ce chapitre, il est clairement expliqué que ce sont les collectivités territoriales ou municipalités qui sont chargées de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à travers l'Agenda 21 local.

Selon l'International Council for Local Environmental Initiatives²¹, l'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local. L'un des éléments indispensables d'un Agenda 21 local est l'intégration de toutes les parties prenantes (ONG, Associations, Administrations, Habitants, etc.). La stratégie nationale de gestion des déchets au Cameroun (SNGDC) est un document dont la conception s'est beaucoup inspirée de l'Agenda 21. Il reste une référence pour les politiques nationales et locales de gestion des déchets au Cameroun. Ce vaste programme a été élaboré avec une grande participation de plusieurs acteurs comme les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et les acteurs de la société civile qui ont un lien avec les déchets.

21 L'International Council for Local Environmental Initiatives a été créée dans la ville de New York aux États-Unis d'Amérique en 1990. C'est une organisation internationale non-gouvernementale qui a pour but la promotion du développement durable. Cette organisation a été créée lorsque plus de 200 exécutifs communaux appartenant à 43 pays ont convenu dans le congrès fondateur, le congrès mondial des gouvernements locaux pour le développement durable, aux Nations Unies à New York en septembre 1990. En 2020, plus de 1720 villes, comtés, quartiers, et leurs associations dans 126 pays font membres de cette association. En 2023, le nombre de membres a atteint 2500. C'est cette organisation à travers son programme de l'agenda 21 en 1996, définit et conditionne l'établissement des partenariats basés sur le respect du développement durable. Tout développement doit tenir compte de la préservation de l'environnement : tel semble être l'objectif premier de l'organisation. Mais, le développement économique considère-t-il des considérations éthiques dans un environnement généralisé de néo-libéralisme planétaire et d'inégalités économique ? C'est sûrement un nouveau dogme instauré pour calmer les altermondialistes.

Cadre juridique de l'assainissement à Yaoundé

Il s'agit des textes juridiques ayant un lien avec les déchets ménagers au Cameroun sont consignés dans les cinq lois et deux décrets suivants :

Loi n° 74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation des communes ;

Loi n° 87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines ;

Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;

La loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

La loi 2009/019 du 05 décembre 2009 portant fiscalité locale ;

La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriales décentralisées au Cameroun.

Ces textes juridiques constituent le socle normatif qui encadre l'évolution des politiques d'assainissement de Yaoundé entre 1990 et 2020. La loi n°74/23 du 05 décembre 1974 et la loi n°87/015 du 15 juillet 1987 portant création des Communautés Urbaines au Cameroun, posent les bases institutionnelles de l'organisation communale et de la Communauté Urbaine de Yaoundé, conditionnant les premières compétences locales en matière d'hygiène et de salubrité. La loi-cadre n°96/16 du 05 août 1996 introduit

une approche environnementale intégrée, faisant de l'assainissement un enjeu de protection de l'environnement et de santé publique. Les lois du 22 juillet sur la décentralisation et la loi n°2009/019 sur la fiscalité locale, renforcent progressivement les compétences et les moyens financiers des collectivités territoriales décentralisées pour la mise en œuvre des politiques d'assainissement urbain. La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, consolide et harmonise ce cadre juridique, permettant d'analyser la continuité et la rupture dans la gouvernance de l'assainissement à Yaoundé sur la période 1990-2020.

L'état de la recherche sur la valorisation des déchets à Yaoundé

Les travaux sur les déchets ménagers commencent réellement à partir de 1990, période pendant laquelle les problèmes urbains liés à ce phénomène se posent avec acuité. Les premiers Camerounais à s'investir dans le sujet avec une production scientifique abondante sont les enseignants de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé du Laboratoire Environnement et Sciences de l'Eau (LESEAU). Il s'agit de Tanawa E. et Ngnikam E. Leurs nombreuses productions scientifiques portent sur l'aspect technique de la gestion des déchets à travers le compostage comme mode de

valorisation adapté au contexte socio-économique des villes du Cameroun²².

La nécessité d'élaboration d'un plan d'assainissement de Yaoundé

Le Gouvernement a élaboré un PDA, qui a été financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement. Ce plan s'est achevé en juillet 1996 et a servi de base à la définition d'un projet destiné à réaliser les travaux de la phase d'urgence de l'assainissement pluvial de la ville de Yaoundé qui comprend principalement le recalibrage du Mfoundi et le curage des collecteurs.

Ce plan, qui avait pour but de lutter contre les inondations récurrentes dans la ville de Yaoundé, a donné naissance en 2002 au PADY financé sur un don de la BAD. Le PADY a pour objectif global la réduction de la pauvreté en milieu urbain. Il vise entre autre la réduction de la fréquence des inondations, le renforcement des capacités, l'amélioration du cadre de vie des populations et la réduction du taux de morbidité des maladies liées à l'eau.

Le gouvernement a obtenu en 2002 de la BAD, un fonds de préparation des projets d'un montant de 400 000 UC pour actualiser les études du PDA de la ville de Yaoundé. Le résultat de cette actualisation a conduit à la définition de la tranche prioritaire qui est le recalibrage du

22 Cf. J. R., Ngambi, "Déchets solides ménagers dans la ville de Yaoundé (Cameroun) De la gestion linéaire vers une économie circulaire", p.51.

Mfoundi en aval et la réalisation des travaux d'accompagnement pour ce qui était de la première phase du projet PADY.

La ville de Yaoundé a connu une relance des unités de compostage artisanal construites par les associations Sarkan Zoumounti, le Club des volontaires de Mvog Ada, Tam-Tam Mobile, etc. Les résultats obtenus montrent que le couplage pré collecte/compostage reste un modèle pertinent et efficace de gestion écologique parce qu'il répond aux objectifs initiaux du gouvernement et des bailleurs de fonds sur les plans socioéconomique et environnemental : Haute Intensité de la Main d'Œuvre (HIMO) pour créer de l'emploi et réduire la pauvreté, lutte contre l'insalubrité dans les quartiers pauvres, réduction des transferts des déchets vers la décharge et leur rejet dans la nature.

La stratégie pré collecte/compostage artisanal décentralisé a été renforcée par le Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY) approuvé en 2006 et financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) pendant 4 ans. L'un des objectifs du PADY est de renforcer les capacités des ONG, des GIC et des associations afin d'améliorer significativement les opérations de pré collecte et de valorisation des déchets solides.

La mise en œuvre de certaines actions prioritaires du Schéma Directeur d'Assainissement de Yaoundé s'est fait à travers le PADY, qui a permis de réaliser un canal en béton armé de 3.5 km sur le lit du Mfoundi, trois dégrilleurs sur les affluents, le curage

des collecteurs souterrains du centre-ville et la sensibilisation des populations des CUA de Yaoundé 1, 2, 3, 4 et 5. Le PADY 2 (2014-2018) avait pour objectifs : l'amélioration des moyens de lutte contre les inondations ; la prévention à travers la sensibilisation des populations vis-à-vis des maladies hydriques ; la réduction chômage grâce à la technique HIMO ; susciter l'adoption des attitudes positives vis-à-vis de l'hygiène.

Tableau 3 : Financement du PADY 2 (2014-2018)

Sources	Montant (CFA)	Pourcentage	Instruments
Fonds Africain de Développement (FAD)	15886134750	20 %	Prêt FAD
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	2021527653	3 %	Don FEM
Agence Française de Développement (AFD)	52576560000	67 %	Prêt AFD
Gouvernement Camerounais	7759154436	10 %	BIP
Coût total	78143376659	100 %	

Source : Mairie de la ville de Yaoundé, texte mise en ligne le 29 septembre 2020

Le tableau présente les sources de financement de la deuxième phase du PADY. Les travaux sont divisés en trois lots qui comprennent :

-Lot 1 : travaux de construction du canal de drainage sur le Mfoundi Aval (de la Société des dépôts pétroliers à l'échangeur de l'axe lourd Yaoundé-Douala avec un canal en béton armé, construction des voies piétonnes en revêtement bicouche, construction de

six grands ouvrages hydrauliques, renforcement des voies sur berges déjà réalisé par PADY 1 ;

-Lot 2 : travaux de construction du canal du Mfoundi Amont et ses quatre affluents à Yaoundé (Mfoundi amont, Ewoué, Ekozoa et le Mingoa), construction de cinq canaux en béton armé ;

-Lot 3 : travaux d'aménagement paysagers et de construction de bâtiments sociaux (maisons de la femme et maison des jeunes et éclairage public.

À mesure que le Cameroun se modernise, la question des déchets dans la ville de Yaoundé occupe une place importante dans l'agenda des élites politico-dirigeantes. La croissance démographique rapide et l'industrialisation croissante sont productrices d'une quantité débordante des déchets dont les effets sur la santé et la sécurité des populations se font ressentir.

La dimension politique implique les jeux de pouvoir et d'intérêts des acteurs politiques impliqués dans la gestion des déchets, porteurs d'agendas divers. Elle permet de lire et de comprendre le pourquoi et le comment des dissonances compétenciennes et des pesanteurs opérationnelles souvent observées. En effet, comme partout ailleurs, la gestion des déchets au Cameroun donne lieu à un véritable marché public dont le processus d'attribution laisse observer une circulation fluide de ressources

financières et politiques²³ (Maccaglia & Cirelli, 2019).

Le cadre institutionnel des déchets à Yaoundé

Au Cameroun, la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant Loi Cadre relative à la gestion de l'environnement définit le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance ou tout matériau produit ou, plus généralement, tout bien meuble ou immeuble abandonné ou destiné à l'abandon. On entend par abandon, tout acte tendant, sous le couvert d'une cession à titre gratuit ou onéreux, à soustraire son acteur aux prescriptions législatives et réglementaires ».

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), ex Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, joue plutôt un rôle d'arbitrage en matière de gestion des déchets et leurs impacts sur l'environnement. Selon le décret n°2005/117 du 14 avril 2005, le secrétariat permanent à l'environne-

23 Maccaglia & Cirelli, Territoires des déchets. Agir en régime de proximité, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, Collection « Villes et Territoires », 2019. L'ouvrage coordonné par Claudia Cirelli et Fabrizio Maccaglia est plus que bienvenu. S'inscrivant dans une perspective authentiquement transdisciplinaire (car à fois interdisciplinaire en sciences humaines et sociales, et alliant recherche académique et expériences de terrain), l'ouvrage est également original car il s'appuie sur le concept de « proximité », initialement exploré à partir de la fin des années 1980 par les économistes et géographes autour des questions d'innovation et de ses modes d'organisation territoriale et réticulaire.

ment du MINEPDED dispose de deux cellules d'intervention sur le terrain. Il s'agit de la Division des Normes et des Inspections Environnementales.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est créé par décret n°2005/104 du 13 avril 2005. Il n'intervient pas directement dans la gestion des déchets solides ménagers. Cette institution opère sur le terrain à travers les Communautés Urbaines et les Municipalités. C'est la tutelle de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a été réorganisé par le décret n°2005/118 du 15 avril 2005. Une Sous-Direction des engrais et sols a été créée en 2005. Elle a pour mission la promotion et la transformation des déchets agro-industriels et urbains en fumures organiques. La mission principale de ce service est la promotion du compostage et la vulgarisation du compost auprès des agriculteurs. Le projet monté dans ce sens ayant des composantes telles que la mission de transformation des ordures ménagères, la vulgarisation des engrais verts, *etc.* n'a pas encore été validé par la hiérarchie. Il est encore au stade des amendements. L'appui au programme de réforme du secteur engrais a permis d'organiser les campagnes de renforcement des capacités des Organisations des Producteurs (OP) dans toutes les régions.

Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

a été créé par décret n°2004/320 du 08 décembre 2004. Cette institution est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale du développement urbain et de l'habitat. Dans le cadre de l'hygiène et de salubrité, elle s'occupe :

- du drainage, de la collecte et du traitement des déchets, de l'élaboration des normes en matière d'assainissement dans les villes en collaboration avec les autres administrations concernées ;

- de la définition des normes en matière d'hygiène et de salubrité, d'enlèvement et/ou de traitement des ordures ménagères, ainsi que du contrôle du respect de ces normes ;

- de la constitution d'une banque de données et de la mise à jour de données urbaines ;

- du suivi de l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de salubrité, d'enlèvement et du traitement des ordures ménagères.

Les attributions du ministère de la Santé Publique sont définies par le décret n°2004/320 du 08 décembre 2004. Elles portent sur l'assainissement, la surveillance sanitaire des collectivités et la promotion de la salubrité de l'environnement. La Note Circulaire n°069/NC/MSP/DMPHP/SHPA du 20 août 1980 du MINSANTE concernant les déchets solides précise que les agents techniques du génie sanitaire doivent surveiller l'élimination des ordures ménagères à l'échelle domestique, promouvoir, contrôler et participer au projet de la

collecte et de l'élimination collective des déchets solides, vulgariser la méthode du compostage et celle de l'utilisation du compostage, enseigner aux populations les moyens salubres d'évacuation de leurs ordures en tenant compte de leurs habitudes et de l'environnement.

Le cadre opérationnel de la gestion des déchets

Les Communautés Urbaines appliquent les politiques de gestion des déchets définies par les ministères. Le rôle principal des Communautés Urbaines est la gestion technique et financière, et l'exécution intégrale des projets d'hygiène et de salubrité. La Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY) a délégué la gestion technique des déchets à Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM). La délégation consiste à charger une entreprise privée d'assurer le service public de gestion des déchets ménagers sous le contrôle d'une institution publique qui a un droit de regard sur l'administration du service.

HYSACAM assure ainsi la collecte, le transport, la mise en décharge et l'élimination des déchets solides ménagers ramassés dans la ville. Les services techniques de la CUY devraient procéder régulièrement à l'évaluation du délégataire, aux contrôles techniques des projets, des chantiers et des équipements. Ils peuvent aussi en cas de nécessité réceptionner et transférer des équipements utiles à une bonne

gestion des déchets. La CUY peut également apporter un soutien financier et logistique aux Communes Urbaines d'Arrondissements de Yaoundé (CUAY) pour leur permettre d'assurer un minimum de service des ordures ménagères au niveau local.

Les CUAY, ne pouvant pas répondre aux demandes de propreté urbaine des populations de plus en plus croissantes, travaillent en collaboration permanente avec les acteurs de la société civile ou acteurs non étatiques (ANE) réalisant les projets d'assainissement dans les quartiers. Les CUAY, quand cela est possible, apportent un minimum d'appui matériel, technique et financier. Le plus important est l'accord de principe qu'elles donnent aux ANE pour qu'ils travaillent en toute liberté dans toute l'étendue de la commune.

Les acteurs de financement n'interviennent pas directement sur le terrain. Ils travaillent en collaboration étroite avec les ministères et les Communes. Ce groupe d'acteurs comporte les structures de financement nationales et internationales. Au niveau national, on compte deux structures, à savoir le Ministère des finances (MINFI) et le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

Les difficultés dans la gestion des déchets à Yaoundé

La gestion des déchets publics à Yaoundé est faite de l'amont vers aval par plusieurs acteurs publics

qui, dans un système organisé, devraient se relayer pour constituer une complémentarité sur le terrain. Partant des acteurs de décisions aux acteurs d'exécution, on dénombre environ dix administrations publiques intervenant dans la chaîne de gestion des déchets ménagers. Ceci pourrait être un avantage si les différentes institutions étaient solidaires dans l'accomplissement de certaines missions. L'incompréhension commence au niveau des responsabilités de chaque acteur puisqu'elles sont indéterminées.

La majorité des acteurs de décisions ont quasiment les mêmes attributions. Il n'existe jusqu'à présent aucune disposition légale ou concertée qui permet aux différents intervenants d'harmoniser leurs activités et de se répartir explicitement les rôles. Les imprécisions notées sont source de conflits, de chevauchement de pouvoirs, de luttes d'influences et de contre-performance dans tout le système de gestion des ordures ménagères. La plupart des institutions rejette le tort aux autres et en profite pour ne rien entreprendre au détriment des populations qui croulent sur les effets de l'insalubrité. Les conflits sont plus exacerbés entre la CU et les CUA. Pour le cas de Yaoundé, le rayon d'action de la CUY n'a pas de limite et ses décisions sont prioritaires sur celles des CA. La CUY est omniprésente dans tous les grands travaux.

La loi n°96/05 du 05 décembre 1996 portant loi cadre relative à

l'environnement, dans son article 42, demande que les déchets soient gérés par leur producteur mais ne donne aucune indication sur les aspects techniques. Aucun décret d'application de ce texte ou toute autre loi faisant allusion aux déchets ménagers n'a encore été promulgué au Cameroun. D'une manière générale, la législation sur la gestion linéaire des déchets est très généralisée et donne lieu à toutes les spéculations possibles. La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 sur les règles applicables sur les Communes qui n'explique pas les responsabilités de chaque intervenant sur les règles applicables aux communes vient amplifier le flou. Elle donne des missions similaires aux CA et à la CU.

La collecte des ordures ménagères à titre de rappel est assurée par le concessionnaire HYSACAM. Selon la CUY, la collecte de déchets ménagers de 1000 tonnes/jour²⁴. Le rapport de la cession d'information tenue avec les CA au premier trimestre 2012 indique que HYSACAM collecterait 1028 tonnes de déchets/jour à Yaoundé.

Il est évalué à Yaoundé²⁵ à 40% en 2000 et à 43% en 2005²⁶. Malgré les progrès réalisés par le délégataire, il serait difficile de croire à une révolution systématique de la collecte des déchets au point d'atteindre un taux de 70%

24 J.S. Noa, "Impact de la décentralisation dans la gestion des déchets au sein de la Communauté Urbaine de Yaoundé", p. 45.

25 J. R., Ngambi, "Déchets solides ménagers dans la ville de Yaoundé (Cameroun) De la gestion linéaire vers une économie circulaire", p. 70.

26 Ibid.

voire 90% des déchets comme le laisse croire les tendances actuelles. De ce fait, il est prudent de relativiser le taux de collecte des déchets publié par le binôme CUY/HYSACAM.

En ce qui concerne l'hygiène, l'État a mis sur pied des dispositions et des lois régissant l'activité. Tout d'abord dans la Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, certaines dispositions donnent compétence aux communes. L'article 16 par exemple transfère aux communes la compétence de nettoyer les rues, chemins et espaces publics communaux ; d'assurer le suivi et le contrôle de la gestion des déchets industriels ; de lutter contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances ; d'élaborer les plans communaux d'action pour l'environnement et de gérer au niveau local des ordures ménagères.

S'agissant de l'environnement, l'État a pris des mesures nécessaires pour sa protection. Dans les articles 1 et 2 du Décret N°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière d'environnement, il est assigné aux communes la tâche d'élaborer des plans d'action pour l'environnement et de lutter contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances (article 1). De plus, il revient aux élus locaux d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable (article 2).

L'aménagement de la ville de Yaoundé

L'aménagement à Yaoundé varie d'un arrondissement à un autre, en fonction des initiatives des communes d'arrondissement.

Les instruments juridiques de l'aménagement à Yaoundé

C'est l'ensemble d'actions concertées visant à localiser et répartir les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication au niveau d'une ville ou d'un quartier (Voir le dictionnaire multilingue de l'aménagement du territoire). L'aménagement urbain peut donc être appréhendé par trois dimensions : Une dimension planification de l'utilisation des sites urbains : elle fait référence aux plans d'occupation des sols (POS), à la politique foncière ; en générale à la gestion des sols et des sites urbain. Dans ce travail, cette dimension sera mesurée par le type de site occupé par le ménage²⁷.

Une dimension construction et maintenance des moyens de communication : la politique d'aménagement urbain s'intéresse aussi au réseau viaire des villes, elle a pour objectif de faciliter l'accessibilité des populations à toutes les structures et infrastructures urbaines. Pour l'opérationnaliser, nous utiliserons un indicateur type d'accès. Une dimension

27 J.S Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", p.265.

assainissement : elle tient compte des grands travaux d'aménagement urbain dans le sens de l'assainissement. Elle s'intéresse spécifiquement à la disponibilité d'infrastructures d'évacuation d'ordures solides, liquides, et excréta humain, et aussi d'adduction d'eau, etc.

Tableau 5: Les documents d'urbanisme de la Loi du 21 avril 2004

Instruments	Compétences	Approbation
Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU)	Orientations fondamentales de l'aménagement d'un territoire urbain, destination des sols et programmation des équipements .peut couvrir plusieurs communes	Par arrêté préfectoral
Le Plan d'Occupation des sols (POS)	Affectation des sols et des règles qui régissent sur le moyen terme.	Par arrêté du préfet avec approbation du conseil municipal et avis des sévices locaux
Le Plan de Secteur (PS)	Organisation et modalités techniques d'occupation des sols, pour une partie d'une localité couverte par un plan d'occupation de sols.	Par arrêté municipal après délibération du conseil communal.
Le Plan Sommaire d'Urbanisme.	Affectation des sols et définition du périmètre de chacune des zones d'affectation, en attendant que la commune urbaine se dote d'un plan d'occupation des sols.	Par arrêté municipal, après délibération du conseil municipal et avis des services locaux en charge des questions urbaines.

Source : Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté en milieu urbain, p. 23.

Il ressort de ce tableau 5 documents d'urbanisme à savoir le plan directeur d'urbanisme, le plan d'occupation des sols, le plan de secteur et le plan sommaire d'urbanisme. Ces instruments sont de deux ordres : ceux consacrés par la loi sur l'urbanisme et ceux issus de la pratique des acteurs de la gestion. Parmi les instruments consacrés par la loi, on a la loi N° 2004/003 du 21 avril 2004, régissant l'urbanisme²⁸. Elle instaure de nouveaux documents de planification urbaine, renforce le rôle des communes en matière de gestion urbaine, clarifie les responsabilités des promoteurs, de l'État et des communes dans les opérations d'aménagement foncier.

Elle simplifie aussi les procédures relatives à l'utilisation des sols et la construction. On y trouve comme documents de planification urbaine le plan Directeur d'Urbanisme (PDU), le plan d'occupation des sols (POS), le plan de secteur (PS), le plan Sommaire d'Urbanisme (PSU). Ces outils déterminent les conditions d'utilisation de l'espace en prenant en compte les zones constructibles, réservées aux activités économiques et d'intérêt général, les besoins de déplacement, et la prévention des risques.

²⁸ J.S Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", p. 328.

Les plans d'urbanisme de la ville de Yaoundé

Le développement de la ville de Yaoundé ne s'est pas fait au hasard, mais il est le résultat de nombreux aménagements. Pour ce qui est de la période coloniale française, le premier périmètre urbain date de 1925. Mais, Yaoundé ne faisait pas l'objet d'une étude d'aménagement précise jusqu'en 1954. En 1954, les autorités coloniales françaises élaborèrent un premier plan. Le plan prévoyait une population de 45 000 h et des infrastructures. Ce premier plan atteignait l'ancien Hippodrome, place de l'Hôtel de ville de la CUY actuelle²⁹. Il définissait les zones commerciales, résidentielles et industrielles. L'attribution des permis de bâtir est instituée et la brique de terre était systématiquement utilisée.

En raison de son expansion et de sa situation de capitale de la République fédérale du Cameroun, Yaoundé avec une population de 120 000 ha, se dote d'un deuxième plan d'urbanisme directeur (1964). Ce plan est prévu pour une population de 400 000 habitants, population atteinte effectivement en 1979. Le troisième plan est réactualisé en 1982. Les études aboutissent au troisième plan dénommé Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Yaoundé. Celui-ci envisage l'évolution de la capitale jusqu'à l'an 2000. C'est le résultat d'une longue concertation du MINDUH (cellule d'Urbanisme eu

29 J.S Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", p.326.

sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat) auprès des autres ministères, de la CU de Yaoundé et des services d'aménagement concerné.

Tableau 6: Actes administratifs relatifs à l'utilisation des sols et la construction (loi sur l'urbanisme 2004)

Actes	Utilité
Le certificat d'urbanisme	Document d'information sur les règles d'urbanisme et les servitudes administratives auxquelles est assujéti un terrain
L'autorisation de lotir	Préalable à la création d'un lotissement
Le permis d'implanter	Exigé pour toutes les constructions précaires, sommaires ou temporaires, ainsi que toutes les constructions projetées sur les dépendances du domaine national.
Le permis de construire	Autorise une construction après vérification de sa conformité avec les règles de l'art et les règles d'urbanisme en vigueur.
Le permis de démolir	Autorise la destruction partielle ou totale d'un immeuble bâti
Le certificat de conformité	Constata que l'ouvrage réalisé est conforme aux indications contenues dans les documents ayant fait l'objet de délivrance du permis de construire ou du permis d'implanter.

Source : Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté en milieu urbain

Le projet du Schéma Directeur Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) a été approuvé par le conseil municipal de la CU de Yaoundé puis présenté à la population au cours d'une exposition publique organisée au cercle municipal du 16 au 23 juillet 1981. Le SDAU fixait les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires inclus dans le périmètre urbains de

Yaoundé. La mise sur pied du SDAU à Yaoundé en 1982 marque le processus du contrôle et de l'organisation du sol urbain. Les objectifs du SDAU étaient l'amélioration du cadre de vie des populations³⁰; l'affirmation de Yaoundé comme centre international et capitale ; le développement du pôle économique.

Le 23 juillet 2003, le quatrième conseil de Communauté du mandat 2002-2007 après examen adoptait le projet d'actualisation du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Yaoundé 2010-2020. La ville comptait plus de 1 500 000 h en 2002. Le concepteur du projet était le groupement Augea international-Iris-et Arcauplan. Le Plan d'Urbanisme Directeur est un document établi à l'échelle 1 / 5.000 et qui fixe l'affectation des sols et les règles qui la régissent pour le moyen terme (5 à 10 ans). Il définit le périmètre de chacune des zones d'affectation et édicte les règles, restrictions et servitudes particulières d'utilisation du sol. C'est un document qui s'impose à tous.

La loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun stipule en son article 47 (1) que tous les documents de planification urbaine doivent préciser les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. L'article 47 (2) considère les servitudes mentionnées dans les documents de planification urbaine comme étant les seules pouvant être opposées aux

demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Coup d'œil sur le recasement municipal à Yaoundé

La politique de recasement a toujours été au centre des préoccupations des autorités municipales à Yaoundé. Déjà, deux années après l'indépendance, la Commune de Plein Exercice de Yaoundé sous le mandat de son premier Maire élu Fouda André procédait au premier déguerpissement des habitants en quartier Messa. Il faut dire ici que la zone derrière l'école des filles de Messa avait été déclarée d'utilité publique pour la construction de la permanence de l'Union Camerounaise. La zone de recasement était à titre expérimental située à Nkomkana. Le nombre de parcelles créées était de 120 parcelles³¹ de 200 m².

En respectant le plan d'urbanisme, les autorités municipales ont pu fixer les populations de façon définitive sur les parcelles régulières d'une superficie moyenne de 300 m². Elles les ont permis d'aboutir à un titre définitif : le titre foncier après mise en valeur des terrains occupés. La viabilisation des parcelles est évolutive et se limite au départ au bornage et à l'ouverture des voies au bulldozer. Il est prévu des voies nécessaires pour la construction des équipements collectifs. Le tracé des voiries et le bornage sont pris en charge par la municipalité. Les réseaux d'eaux et d'électricité étaient

30 J.S Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", p.155.

31 Ibid., p.152.

financés par la SONEL et la SNEC. Le deuxième quartier déguerpé fut le quartier Djoungolo I en 1964, au lieu-dit emplacement de la gare des marchandises et des voyageurs. La zone de recasement était située à Essos-Nord. La zone de recasement avait 77 ha + 3, 3 ha pour les équipements publics³².

La municipalité avait construit 2 écoles publiques ; 2 jardins d'enfants ; le terrain du Centre Médico-social de la CNPS ; un centre socio-ménager et une permanence de l'UC. La zone était divisée en deux tranches. La première tranche avait 247 parcelles aménagées. La deuxième tranche avait 468 parcelles de 300 m₂. Au cours de l'année 1965, la CPE procéda au déguerpissement des quartiers Elig-Belibi et Ndamvout à cause du déplacement du tracé du chemin de fer et des inondations du Mfoundi. La zone de recasement était le quartier Nkoldongo (58 ha). La CPE a construit une école publique ; un jardin d'enfants ; un dispensaire et un centre socio-ménager. Le terrain était réparti en 1250 parcelles.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1966, les quartiers Etam-Bafia, Nkoldongo et Mvog Atangana Mballa furent déguerpis. La zone de recasement était Nkol-Ewoe avec une superficie de 30, 8 ha. Les équipements publics étaient : le stade malien, un marché, un espace vert, une maison des jeunes et la permanence de l'UC. Le terrain aménagé avait 300 parcelles.

L'année 1968, le quartier de l'ancienne route de Douala est déguerpé pour cause d'élargissement de la route. La Zone de recasement était Messa-Ntougou. Il y était prévu une école publique ; un commissariat de police ; un terrain de sport ; un temple ; une foire et le mont de la Piété. Le nombre de parcelles aménagées était de 320 parcelles.

Entre 1968 et 1969, le quartier Messa fut déguerpé à partir de la caserne des Sapeurs-pompiers, en vue de la création du marché de Messa. La zone de recasement était située à Essos-Sud (66, 5 ha). La municipalité avait prévu une école publique, une mosquée et un marché. Le terrain aménagé était divisé en 1257 parcelles. En 1970, les quartiers Dakar et Ndamvout furent déclarés d'utilité publique. La municipalité avait prévu de construire à cet endroit une gare à Atangana-Mvolyé. La zone de recasement était Efulan (13 ha). Les équipements publics étaient : une Sous-préfecture et un Commissariat de police. Le terrain aménagé avait 180 parcelles.

La construction du stade Omnisports et la création du cimetière de Ngouso sont à l'origine du déguerpissement des populations de leur site d'origine vers Ngouso (16 ha) avec 220 parcelles. Entre 1970 et 1974, les quartiers de Nkol Eton, Route d'Obala, Route Bata Nlongkak-Stade Omnisports furent déguerpis pour Mballa Etoudi (136 ha). Les équipements publics étaient : une gare routière ; une caserne de Sapeurs-

³² CUY, Yaoundé, *la ville en plein essor*, 1990, p. 76.

pompiers ; un terrain de sports ; un jardin d'enfants ; une école publique ; un cimetière ; un marché et une chapelle. Le terrain était aménagé en 1450 parcelles.

De 1976 à 1980 les quartiers Ndam Vout vers Olézoa, Etam-Bafiaier sssKondengui (50 ha). Les équipements publics étaient : une école, un dispensaire et un terrain de sport. L'aménagement de la zone de Kondengui était divisé en deux tranches. La première tranche disposait 63 parcelles tandis que la seconde était répartie en 298 parcelles. La même année, les quartiers Bata Nlongkak et Stade Omnisports furent déguerpis pour les quartiers Mimboman I, II, III et IV pour une superficie de 384 ha. Les équipements publics étaient : 2 écoles, un dispensaire ; un emplacement réservé pour une église et un temple ; une caserne de Sapeurs-pompiers.

La zone de recasement de Mimboman avait IV tranches. La première tranche était divisée en 659 parcelles aménagées. La seconde disposait de 804 parcelles tandis que la troisième avait 1232 parcelles. La quatrième tranche était constituée de plus de 445 parcelles. L'année 1982, les quartiers de Melen et de Mvog Betsi furent déguerpis à cause de la création du CUSS et de la construction de la route de Melen à 2 x 2 voies. La zone de recasement était indéterminée mais la CU avait prévu 13 ha avec 240 parcelles.

Au total, de 1962 à 1989, la municipalité de Yaoundé avait créée

10113 parcelles avec des familles de 7 personnes. Afin de constituer une banque de données foncières actualisées, la CUY a procédé à un recensement de tous ces lots ainsi que l'identification de leurs occupants le 26 août 2002. La première phase a ciblé les quartiers de Mimboman I, II, III, IV ; Essos-Nord ; Essos-Sud. La deuxième phase engagée le 04 novembre 2002 s'est faite dans les quartiers susmentionnés et s'est achevé en mars 2003. La troisième phase a débuté le 09 avril 2003 et a couvert les lotissements communaux de : Etouti ; Mballa ; Ngouso ; Mfandena ; Kondengui ; Nkol-Ewoé ; Nkong Bibega ; Nkoldongo ; Messa-Carrière ; Tsinga-Oliga ; Efulan ; Madagascar ; Nkom Kana ; Ntougou ; Mvog-Betsi et Etoa-Meki³³.

Conclusion

Que retenir des trois décennies des politiques urbaines dans la ville de Yaoundé 1990-2020 ? Nous avons présenté l'action des pouvoirs publics dans la salubrité urbaine de Yaoundé. Entre 1990 et 2020, les politiques d'assainissement à Yaoundé ont connu une évolution marquée par une prise de conscience progressive des enjeux sanitaires, environnementaux et urbains liés à la croissance rapide de la ville. Cette période a été caractérisée par la mise en place de cadres institutionnels, des stratégies nationales et de projets appuyés par des partenaires internationaux,

³³ J.S Noa, "Multiculturalité et enjeux politiques dans l'entité municipale de Yaoundé (1941-2011)", p.154.

visant l'amélioration de la gestion des déchets solides, de l'assainissement liquide et de la salubrité urbaine. Ces efforts ont permis certaines avancées, dans la collecte de déchets, la sensibilisation des populations et de planification urbaine. Cependant, les résultats escomptés sont restés bien deçà des objectifs fixés. L'insuffisance des infrastructures, la faiblesse des financements, la mauvaise gouvernance, l'occupation anarchique des espaces urbains et la croissance démographique non maîtrisée ont fortement limité l'efficacité des politiques mises en œuvre. Les inégalités spatiales d'accès aux services d'accès aux services d'assainissement, particulièrement dans les quartiers périphériques et précaires, ont contribué à la persistance des risques sanitaires et environnementaux. La période 1990-2020 présente un contraste entre ambitions politiques et réalités du terrain. Cette période souligne la nécessité d'une approche plus intégrée, participative et durable de l'assainissement à Yaoundé, fondée sur le renforcement institutionnel, l'implication des populations locales et l'adaptation des politiques aux dynamiques socio-spatiales de la ville. Ces éléments apparaissent essentiels pour faire face aux défis futurs de l'assainissement urbain et améliorer durablement le cadre de vie des habitants.

Références bibliographiques

Bopda, A., " Yaoundé dans la construction nationale au Cameroun: territoire urbain et intégration", Thèse

de Doctorat en Géographie, Université Paris I- Panthéon Sorbonne, 1997.

Bopda, A., *Yaoundé et le défi camerounais de l'intégration. A quoi sert une capitale d'Afrique tropicale ?* CNRS, Paris, 2003.

Bureau Central du Recensement de la Population., "Rapports provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat", Yaoundé, 2008.

CD-ROM, MINDUH-CUY, Rapport de l'audit urbanistique de Yaoundé, 2001.

Chapus R., *Droit administratif général*, tome I Montchrétien, 15^e édition, 2001.

CIPRE., *L'Agriculture Urbaine et Périurbaine à Yaoundé-Cameroun, situation d'une activité montante controversée*. Tome 1, 2002.

Communauté Urbaine de Yaoundé, (mai 1990), Yaoundé, une ville en plein Essor.

Djeuda Tchapnga H.B. et al., 2001, *L'eau au Cameroun*. Ed. Presses Universitaires de Yaoundé. Tome 1.

Franqueville, A., *Yaoundé construire une capitale*, ORSTOM, collection mémoires, N°104, Paris, 1984.

Kengne F., Bopda A., *Un demi-siècle de recherche urbaine au Cameroun*, Réseau Inter-Africain d'Etudes Urbaines (RIEUCAM). Presses Universitaires de Yaoundé, 2000.

Kuate J.P, (2005), *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, recueil de textes*, Macacos, Douala.

Mimché, H., L'accès à la propriété à Yaoundé : une stratégie d'autochtonisation de "gens venus d'ailleurs". Acte de colloque : La population africaine : passé, présent

et futur. Ouagadougou – Burkina Faso : cas de Yaoundé au Cameroun”, Acte
5-9/12/2011. des JSIRAUF, Hanoi, 2007.

Ndam Ngoupayou J.R. et al., 2006,
*Municipal solid waste management
challenges in developing countries Kenyan
study in Waste management 2006*, vol.
26, pp. 92-100.

Ngambi, J. R., “Déchets solides
ménagers dans la ville de Yaoundé
(Cameroun) De la gestion linéaire
vers une économie circulaire”, Thèse
de Doctorat / PhD en Géographie,
Université du Maine sous le label de
l'Université de Nantes Angers Le
Mans, 2015.

Noa, J. S. “Multiculturalité et enjeux
politiques dans l'entité municipale
de Yaoundé (1941-2011), Thèse de
Doctorat/PhD en Histoire, Université
de Yaoundé I, 2016.

Noa, J.S., “Impact de la décentralisation
dans la gestion des déchets au sein de
la Communauté Urbaine de Yaoundé”,
Mémoire de Diplôme de Professeur
de l'Enseignement Technique, en
Information Management and
Communication, ENSET de Bambili,
Université de Bamenda, 2011.

République du Cameroun, Loi
n°2004/003 du 21 avril 2004, régissant
l'urbanisme au Cameroun.

Tanawa E., 1997, *Une démarche pour
la maîtrise de la gestion des déchets
solides au Cameroun*. Revue Sciences et
Technologies N°5, Yaoundé.

Tanawa, et al., (2002), *Programme
de gestion durable des déchets et de
l'assainissement urbain : Comment aller
plus loin dans le cas du Cameroun ?*,
ERA-Cameroun.

Tchotsoua, M., “Les risques morpho-
hydrologiques en milieu urbain tropical